

Officiers des troupes Impériales engagent dans les Etats de ce Prince, les Soldats congédiés des Régimens qui ont été au service de la République des Provinces-Unies.

VII. L'Empereur a pris au sujet des investitures la résolution dont on a parlé le mois passé, & elle a été rendue publique. Sa Maj. Impériale y invite les Membres de l'Empire, qui possèdent des Fiefs dont ils doivent prendre l'investiture, de la faire recevoir à Vienne dans le terme de trois mois.

VIII. On a reçu la fâcheuse nouvelle, que la petite Ville de *Grainbourg*, en *Carniole*, avoit été réduite en cendres par un incendie; qu'on avoit fait tous les efforts possibles pour arrêter les flammes, mais inutilement, parce que le feu avoit pris avec beaucoup de vivacité, tout à la fois, en trois endroits de la Ville; que cette circonstance avoit fait naître le soupçon qu'il avoit été causé par des incendiaires, & que l'on faisoit d'exactes recherches pour découvrir ces scélérats.

R A T I S B O N N E.

Dans notre Journal du mois de Janvier de la présente année, nous avons rapporté une Protestation que l'Electeur de Baviere a fait remettre à *Aix-la-Chapelle*, pour réserver ses droits & prétentions sur le Duché de la *Mirandole* & le Marquisat de *Concordia*, contre la disposition de l'article V. des préliminaires de la paix & de l'article XIII. du Traité définitif, signé dans la même Ville. Son Altesse Electorale, qui ne veut rien négliger de ce qui peut servir à l'affermissement de ses prétentions, a fait aussi communiquer, sur la fin du mois d'Août, cette Protestation

T tion